Faire de la petite restauration sur son stand

Objectifs

Il existe une obligation réglementaire faite aux opérateurs de la restauration commerciale de suivre une formation à l'hygiène alimentaire.

Enieux

Cette formation est encadrée par un référentiel précis qui répond à un décret publié en 2011. A l'issue de cette formation, une attestation vous sera délivrée.

Contenu

- présentation de la réglementation sanitaire en vigueur
- rappels sur la microbiologie alimentaire
- les bonnes pratiques
- les règles d'hygiène
- application de la méthode HACCP
- traçabilité et gestion des produits non-conformes
- étiquetage.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements

Nolwenn Yobé agribio06@bio-provence.org Agribio 06 Box 58 - MIN Fleurs 6 06 296 NICE Cedex 3 Tel. 04 89 05 75 47

Taux de satisfaction : %



Dates, lieux et intervenants

30 mars 2016 09:00 - 17:00

MIN Fleur 06000 Nice

Financeur(s)



Claire Julien, formatrice agroalimentaire au CFPPA de Florac